

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 août 2022**

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 04  
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVAULT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Laëtitia BOURDIER, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Patrick ROBIN, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)  
Mme Frédérique COSTANTINI (donne procuration à M. MORLIER)  
M. Pierre CUCHET, (donne procuration à M. Jonathan COULANDREAU)  
M. ELISE Bertrand, (donne procuration à Mme Hélène RATA)

Secrétaire de séance : M. Jean-François RABEAU

Date de convocation .....	18/08/2022
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**04. Création de 2 postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC)**

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

La mairie d'Aytré décide de d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, deux personnes pourraient être recrutés au sein de la commune d'Aytré, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien et d'interclasse à raison de 35 heures par semaine (poste annualisé) au service Education.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1er septembre 2022, renouvelable de 6 à 12 mois après évaluation.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Recrute 2 contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour les fonctions d'agent d'entretien et d'interclasse au Service Education à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2022.

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL,**

*Maire*



**Jean-François RABEAU,**

*Secrétaire de séance*

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Jean-François Rabeau.